



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis de publication - promulgation

Règlement 1334-1 N.S.

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal de Sainte-Thérèse a, lors de sa séance tenue le 13 janvier 2025, adopté le règlement suivant :

- Règlement 1334-1 N.S. – ayant pour objet d’amender le règlement numéro 1334 N.S. décrétant des travaux de mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et distribution électrique au 150, boulevard Ducharme au montant de 2 534 200 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût, afin d’augmenter ledit montant emprunté à 3 007 000 \$ et de remplacer en conséquence les annexes A, B et C.

Le règlement a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter : 20 au 23 janvier 2025
- Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation : 19 février 2025

Prenez avis que ce règlement est disponible pour consultation à mon bureau lors des heures d’ouverture de l’Hôtel de Ville ou joint au présent avis.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE,
ce 25 février 2025

Avis numéro : 2025-30

Philippe Huot
Greffier



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

RÈGLEMENT 1334-1 N.S.

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1334 N.S. décrétant des travaux de mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et distribution électrique au 150, boulevard Ducharme au montant de 2 534 200 \$, amorti sur une période de 20 ans pour en payer le coût, afin d'augmenter ledit montant emprunté à 3 007 000 \$ et de remplacer en conséquence les annexes A, B et C.

Adopté le 13 janvier 2025





SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

RÈGLEMENT 1334-1 N.S.

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1334 N.S. décrétant des travaux de mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et distribution électrique au 150, boulevard Ducharme au montant de 2 534 200 \$, amorti sur une période de 20 ans pour en payer le coût, afin d'augmenter ledit montant emprunté à 3 007 000 \$ et de remplacer en conséquence les annexes A, B et C.

ATTENDU QU'en date du 6 mars 2023, le conseil municipal adoptait par la résolution 2023-103 le règlement numéro 1334 N.S. décrétant des travaux de mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et distribution électrique au 150, boulevard Ducharme au montant de 2 534 200 \$, amorti sur une période de 20 ans pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE ce règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 28 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'octroi du contrat 2024-04, certains travaux n'étaient pas prévus dans la portée du règlement d'emprunt 1334 N.S., dont les travaux d'enlèvement de l'amiante, de remplacement des plafonds suspendus et de l'éclairage, des dalles structurales, la modification du point de raccordement sur le réseau électrique d'Hydro-Québec, la fourniture des bornes de recharge rapides et les installations temporaires pour le maintien des activités au poste de police, et que l'amendement du règlement est requis afin de inclure ces travaux et les coûts associés ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme la Conseillère Barbara Morin lors de la séance ordinaire tenue en date du 2 décembre 2024 et portant le numéro 2024-627 ;

EN CONSÉQUENCE, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse, tenue le 13 janvier 2025 à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Armando Melo, Héloïse Bélanger, Barbara Morin, Michel Millette, Luc Vézina, Johane Michaud, Jacynthe Prince et Mylène Morissette, formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 : Le titre du règlement 1334 N.S. est remplacé par le titre suivant :

Règlement décrétant des travaux de mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et distribution électrique au 150, boulevard Ducharme au montant de 3 007 000 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.



ARTICLE 2 : L'article 1 du 1334 N.S. est remplacé par le suivant :

Le conseil municipal autorise les travaux de mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et distribution électrique au 150, boulevard Ducharme au montant de 3 007 000 \$. La répartition de ces dépenses est présentée aux annexes A, B et C du présent règlement.

ARTICLE 3 : L'article 2 du 1334 N.S. est remplacé par le suivant :

Le conseil municipal autorise en outre une dépense pour les fins du présent règlement d'une somme n'excédant pas 3 007 000 \$ détaillée à l'annexe A du présent règlement répartie comme suit :

1. Une somme de 2 863 600 \$ pour défrayer le coût des travaux plus amplement décrit à l'annexe A du présent règlement amortie sur vingt (20) ans ;
2. Une somme de 143 400 \$ pour payer le coût des dépenses contingentes en rapport avec lesdits achats; ces dépenses sont décrites et détaillées à l'annexe "B" du présent règlement.

ARTICLE 4 : L'article 3 du 1334 N.S. est remplacé par le suivant :

Pour se procurer le montant total à dépenser, soit une somme maximale de 3 007 000 \$, le conseil municipal autorise l'emprunt, au moyen d'une émission d'obligations, d'un montant n'excédant pas la somme de 3 007 000 \$ et dont le terme de l'emprunt est de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 : L'annexe "A" du règlement numéro 1334 N.S. est abrogée pour être remplacée par l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 : L'annexe "B" du règlement numéro 1334 N.S. est abrogée pour être remplacée par l'annexe "B" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 : L'annexe "C" du règlement numéro 1334 N.S. est abrogée pour être remplacée par l'annexe "C" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 8 : Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Thérèse, le 13 janvier 2025.

LE MAIRE

LE GREFFIER

Christian Charron

Philippe Huot

RÈGLEMENT NO 1334-1 N.S.

ANNEXE "A"

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Description sommaire du projet

Les travaux prévus dans le présent règlement consistent à mettre à niveau tous les systèmes de climatisation et de chauffage ainsi que la distribution électrique du 150, boulevard Ducharme à Sainte-Thérèse, incluant la génératrice. Ils consistent aussi à mettre en place les ouvrages civils pour l'installation future de bornes de recharge pour véhicules d'urgence. Ce bâtiment héberge le quartier général de la Régie intermunicipale de police Thérèse de-Blainville. La révision du règlement 1334 N.S. inclue notamment, les travaux d'enlèvement de l'amiante, de remplacement des plafonds suspendus et de l'éclairage, des dalles structurales, la modification du point de raccordement sur le réseau électrique d'Hydro-Québec, la fourniture des bornes de recharges rapides et les installations temporaires pour le maintien des activités au poste de police.

2. Estimation des coûts

A) Mise à niveau des installations électriques

A-1 Démolition

Les travaux comprennent la démolition sélective des éléments électriques du bâtiment, ainsi que les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	57 000 \$	39 400 \$
Taxes nettes :	<u>3 000 \$</u>	<u>2 000 \$</u>
Total :	60 000 \$	41 400 \$

A-2 Distribution électrique

Les travaux comprennent les boîtiers électriques et de mesurage, les disjoncteurs, les sectionneurs, ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	142 500 \$	74 600 \$
Taxes nettes :	<u>7 500 \$</u>	<u>3 500 \$</u>
Total :	150 000 \$	78 100 \$



A-3 Remplacement du câblage et de l'éclairage

Les travaux comprennent l'enlèvement et la réinstallation du câblage pour alimenter toutes les charges, ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	142 500 \$	306 100 \$
Taxes nettes :	<u>7 500 \$</u>	<u>15 300 \$</u>
Total :	150 000 \$	321 400 \$

A-4 Génératrice

Les travaux comprennent l'enlèvement de la génératrice existante de 100kW et son transport aux ateliers municipaux, la fourniture et l'installation de la nouvelle génératrice de 500 kW ainsi que son raccordement au système électrique du bâtiment, ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	498 800 \$	295 100 \$
Taxes nettes :	<u>26 200 \$</u>	<u>14 700 \$</u>
Total :	525 000 \$	309 800 \$

A-5 Bornes de recharge (incluant les travaux civils)

Les travaux comprennent la mise en place des conduits vides, des bases de béton et de la réparation des surfaces, la fourniture et l'installation des bornes de recharge rapide, ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	166 300 \$	225 800 \$
Taxes nettes :	<u>8 700 \$</u>	<u>12 800 \$</u>
Total :	175 000 \$	238 600 \$

TOTAL DE LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	1 007 100 \$	941 000 \$
Taxes nettes :	<u>52 900 \$</u>	<u>48 300 \$</u>
Total :	1 060 000 \$	989 300 \$

B) Mise à niveau des équipements de chauffage et de climatisation

B-1 Équipements de chauffage

Les travaux comprennent la démolition sélective des éléments de chauffage par bouche d'eau chaude et remplacement par des éléments électriques, enlèvement de l'amiante ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	47 000 \$	95 000 \$
Taxes nettes :	<u>2 500 \$</u>	<u>5 000 \$</u>
Total :	49 500 \$	100 000 \$

B-2 Unités de chauffage et de climatisation

Les travaux comprennent le remplacement des quatre (4) unités de chauffage et de climatisation, ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	444 600 \$	501 200 \$
Taxes nettes :	<u>23 400 \$</u>	<u>25 000 \$</u>
Total :	468 000 \$	526 200 \$

B-3 Unité de ventilation

Les travaux comprennent le remplacement de l'unité de ventilation centrale et de la salle de tir, les éléments structuraux ainsi que les équipements connexes et les frais incidents,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	356 300 \$	346 200 \$
Taxes nettes :	<u>18 700 \$</u>	<u>17 300 \$</u>
Total :	375 000 \$	363 500 \$

B-4 Autres travaux

Les travaux comprennent la plomberie, l'isolation, les contrôles, la mise en service et le balancement, ainsi que les équipements connexes et les frais incidents

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	176 700 \$	102 400 \$
Taxes nettes :	<u>9 300 \$</u>	<u>5 100 \$</u>
Total :	186 000 \$	107 500 \$

B-5 Frais d'administration et profits

Les frais d'administration et profits comprennent les frais généraux, les frais des conditions générales, les frais d'administration, les frais d'assurances et de cautionnement et les profits

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	0 \$	359 100 \$
Taxes nettes :	0 \$	18 000 \$
Total :	0 \$	377 100 \$

TOTAL DE LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	1 007 100 \$	1 403 900 \$
Taxes nettes :	52 900 \$	70 400 \$
Total :	1 060 000 \$	1 474 300 \$

C) Frais techniques

La préparation des expertises, des études d'avant-projet, des plans et devis, la surveillance des travaux, le contrôle des matériaux et de leur mise en place, ainsi que tous les frais indirects se rapportant à ces travaux,

	<u>1334 N.S.</u>	<u>1334-1 N.S.</u>
Coûts directs :	261 300 \$	380 000 \$
Taxes nettes :	13 700 \$	20 000 \$
Total :	275 000 \$	400 000 \$

3. Plans ou études

L'étude « Chauffage, ventilation et climatisation de l'air (CVCA) des bureaux du poste de police de Sainte-Thérèse », datée du 25 novembre 2021, ainsi que l'étude de faisabilité « Augmentation de la capacité et mise à niveau de la distribution électrique du bâtiment (Poste de Police) », datée du 9 novembre 2022, toutes deux réalisées par les ingénieurs de la firme Carbonic DIME-Ex décrivent les travaux proposés.

MONTANT TOTAL DE L'ANNEXE "A" 2 863 600 \$

Préparé par : _____
Martin Angers, ing.
Directeur
Service de la gestion du territoire et des actifs municipaux

Le 20 novembre 2024

RÈGLEMENT 1334-1 N.S.

ANNEXE "B"

DÉPENSES CONTINGENTES

Intérêts sur emprunts temporaires

Frais d'émission d'obligations et escompte

Frais d'administration, frais légaux et autres

Annexe "B"	<u>Coûts initiaux</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Total</u>
<i>Le tout estimé à la somme de</i>	120 700 \$	22 700 \$	143 400 \$
MONTANT TOTAL DE L'ANNEXE "B"	120 700 \$	22 700 \$	143 400 \$

RÈGLEMENT 1334-1 N.S.

ANNEXE "C"

RÉSUMÉ

	<u>Coûts initiaux</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Total</u>
<i>Coût des travaux de réfection d'infrastructures dans diverses rues (incluant les frais techniques) annexe "A"</i>	2 413 500 \$	450 100 \$	2 863 600 \$
<i>Coût des dépenses contingentes annexe "B"</i>	120 700 \$	22 700 \$	143 400 \$
<i>MONTANT TOTAL DE L'ANNEXE "C"</i>	2 534 200 \$	472 800 \$	3 007 000 \$

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné, Christian Schryburt, directeur général de la Ville de Sainte-Thérèse, certifie sous mon serment d'office que les chiffres mentionnés aux annexes "A" et "B", sont vrais à ma connaissance personnelle.

Et j'ai signé à Sainte-Thérèse ce 2 décembre 2024

Christian Schryburt
DIRECTEUR GÉNÉRAL